Compte rendu réunion de quartier

Le 16 octobre 2019, salle des associations, s'est tenue la 6ème réunion de quartier.
Les habitants du quartier « Nord » de Reillanne étaient concernés : les Hauts de Reillanne, lotissements Dauphin et Clément, la Rochonne, la Combe de Bin, le Clos des Pins, Camin dei Pastre, route de Vachères.
Une trentaine de personnes s'est déplacée et 6 élus sont présents.

Après avoir accueilli et remercié les participants, madame le maire donne la parole à l'assistance. La première intervention concerne la voierie. Après avoir rappelé qu'il s'agit d'une compétence intercommunale, Claire Dufour souligne que cette année, la chaussée du lotissement « les Hauts de Reillanne » a été entièrement reprise et que si la montée du Caî n'a pas été retenue, c'est en raison des travaux de branchement de compteurs d'eau à réaliser. Cette voie, très empruntée sera la prochaine priorité.
D'autres demandes concernent la vitesse excessive des véhicules descendant la route de Vachères. Les élus rappellent qu'ils ne sont pas favorables à la multiplication des « dos d'âne » (cf la Bastide des Jourdans 6 à 8) parfois illégaux.
Deux radars pédagogiques ont été commandés ; un sera placé à l'entrée des « Terres blanches » le 2ème installé route de Vachères et vers le chemin du Caï.
Un intervenant souligne le manque de trottoirs ou de chemin piétons route de Vachères. Même si le constat est juste, la solution est difficile à apporter (faisabilité et coût de l'opération).
Deux demandes de voies sans issue et sens unique sont formulées pour le chemin de la Rochonne. Les services techniques seront mandatés.
Un autre participant réclame l'apposition d'un panneau « voisins vigilants » à l'entrée du village. Un court débat s'ensuit avec plusieurs élus. Francis Marguerite pense qu'aucune statistique précise ne prouve que les cambriolages sont moins nombreux avec une telle disposition et que nous ne devons pas céder à la paranoïa sécuritaire.
Pierre Weber rappelle qu'en matière de sécurité c'est aussi à l'Etat d'assumer ses responsabilités et que les effectifs de la gendarmerie de Céreste ont été divisés par 2 en quelques années.
Claire Dufour, de son côté souligne que d'une part dans un village comme le nôtre, les voisins se connaissent dans les quartier et qu'ils sont vigilants naturellement.
D'autre part, elle en appelle toujours au respect et aux responsabilités de chacun concernant les dégradations des bâtiments public, les déchets jetés hors des containers, des stationnements gênants et dangereux.
Même si la pédagogie est notre priorité, de tels comportements ne sont pas tolérés et notre ASVP a des instructions pour verbaliser dans ce sens.
Autre question posée : « Ne serait-il pas possible de numéroter les noms des rue » ?
Réponse : « avec l'arrivée de la fibre aux portes des habitations d'ici fin 2022 (obligation de SFR pour l'ensemble de la région sud) et peut-être avant pour Reillanne, la commune va être dans l'obligation de nommer toutes les rues et chemins et les numéroter. Comme cela à un coût non négligeable (études, panneaux…) la communauté de communes a décidé de mutualiser ces études pour la plupart des communes. Nous tiendrons les habitants informés de l'avancement de cette opération.
Lucine Silvy apporte les précisons nécessaires concernant le nettoyage du village et plus précisément des Hauts de Reillanne (effectif des agents, végétation qui pousse partout au même moment…). Comme dans d'autres quartiers la problématique des aboiements est

soulevée. Il est conseillé de chercher des arrangements avec les propriétaires de ces animaux (enfermement la nuit, collier…).
La municipalité est déjà intervenue pour aider à concilier avant d'employer des moyens plus contraignants et faire respecter la loi concernant les nuisances sonores (pouvoirs de police du maire, emploi de la gendarmerie…).

Enfin, après avoir abordé le débroussaillement obligatoire des haies, élus et administrés se retrouvent autour du verre de l'amitié comme on dit.

Francis Marguerite